

Informations de base	
2017/2116(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Stratégie européenne pour la promotion des cultures protéagineuses - Encourager la production de protéagineuses et de légumineuses dans le secteur agricole européen Subject 3.10.06 Produits végétaux en général, floriculture	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	AGRI Agriculture et développement rural	DENANOT Jean-Paul (S&D)	12/06/2017
		Rapporteur(e) fictif/fictive MCGUINNESS Mairead (PPE) DOHRMANN Jørn (ECR) HUITEMA Jan (ALDE) ECK Stefan (GUE/NGL) HÄUSLING Martin (Verts /ALE) ZULLO Marco (EFDD) LOISEAU Philippe (ENF)	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	HÖLVÉNYI György (PPE)	13/07/2017
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Agriculture et développement rural	HOGAN Phil	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé

06/07/2017	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
20/03/2018	Vote en commission		
27/03/2018	Dépôt du rapport de la commission	A8-0121/2018	Résumé
16/04/2018	Débat en plénière		
17/04/2018	Décision du Parlement	T8-0095/2018	Résumé
17/04/2018	Résultat du vote au parlement		
17/04/2018	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2017/2116(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AGRI/8/10352

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE610.905	09/10/2017	
Amendements déposés en commission		PE613.513	16/11/2017	
Avis de la commission	ENVI	PE610.801	11/12/2017	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0121/2018	27/03/2018	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0095/2018	17/04/2018	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence		Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2018)474		10/09/2018	

Stratégie européenne pour la promotion des cultures protéagineuses - Encourager la production de protéagineuses et de légumineuses dans le secteur agricole européen

2017/2116(INI) - 17/04/2018 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 542 voix pour, 33 contre et 109 abstentions, une résolution sur une stratégie européenne pour la promotion des cultures protéagineuses - Encourager la production de protéagineuses et de légumineuses dans le secteur agricole européen.

Les députés ont rappelé que l'Union européenne souffrait d'un **déficit important en protéines végétales**, en raison des besoins de son secteur de l'élevage, qui dépend des importations d'aliments pour animaux en provenance de pays tiers.

L'UE ne consacre que 3% de ses terres arables à la culture de protéagineux et elle importe plus de 75% de son approvisionnement en protéines végétales, principalement du Brésil, de l'Argentine et des États-Unis. La situation actuelle comporte des **risques majeurs**, en particulier pour le secteur de l'élevage européen, étant donné que la volatilité des prix sur les marchés internationaux s'est fortement accrue.

Dans ce contexte, le Parlement européen a proposé de mettre en œuvre un important **plan stratégique européen de production et d'approvisionnement en protéines végétales**, reposant sur le développement durable de toutes les cultures présentes dans toute l'Union. Il a appelé:

- à prendre des **mesures immédiates** afin d'éviter toute réduction du niveau actuel de la production de protéagineux, en tenant compte des avantages environnementaux que procurent les cultures conventionnelles fixatrices d'azote sur les surfaces d'intérêt écologique;
- à mettre en place une **plate-forme européenne**, sous l'égide de l'Observatoire européen du marché des cultures arables, qui permette de délimiter les régions propices à la culture de protéagineux en Europe, de déterminer les capacités européennes de production de protéines et de recenser tous les travaux de recherches sur les protéines.

Objectifs du plan: le Parlement a recommandé de soutenir la **culture du soja** en Europe, notamment dans le cadre de la PAC, étant donné que cette culture, grâce à de nouvelles variétés, ouvre aujourd'hui de nouvelles perspectives aux quelques régions où cette culture peut s'adapter. Il a recommandé la **réintroduction de cultures de protéines végétales**, comme le soja, la luzerne, la féverole à petits grains, les pois et d'autres cultures comme le trèfle, le sainfoin et d'autres légumineuses, dans les systèmes de grandes cultures et les systèmes fourragers.

La résolution a insisté sur la nécessité:

- de développer des **filières locales et régionales** de production et de transformation des protéines en créant des groupes d'agriculteurs et en rapprochant les agriculteurs et les éleveurs;
- d'accompagner, via la PAC, les prises de risques des agriculteurs qui se lancent dans des circuits d'approvisionnement courts d'alimentation humaine et animale à base de protéines;
- de **soutenir une plus grande autonomie** à l'échelle des exploitations et des régions quant à la production d'aliments pour animaux, pour les ruminants comme pour les animaux monogastriques (fabrication d'aliments à la ferme comprise);
- **d'augmenter la rentabilité** de ces cultures et le développement de pratiques telles que la rotation des cultures (par cycles minimaux de 3 ans) et par davantage d'associations de variétés et de cultures dans les secteurs de production à graines et fourragères pour promouvoir l'abandon des monocultures nécessitant beaucoup d'intrants, au sein de l'Union et en dehors, au profit de systèmes agroécologiques diversifiés;
- **d'investir massivement dans la recherche**, notamment celle sur les variétés de cultures, pour rendre les protéagineux plus attractifs économiquement et leur production plus compétitive et pour augmenter leur rendement.

Instruments du plan: les députés ont estimé que le plan stratégique nécessitait la mobilisation et la coordination de **plusieurs politiques** de l'UE: PAC, politique de recherche, politiques d'action environnementale et climatique, politique énergétique, politique de voisinage et politique commerciale.

De plus, la PAC devrait soutenir les cultures protéiques à l'aide du **paiement couplé volontaire** - qui ne devrait pas être aux cultures et régions en difficulté - et du paiement de verdissement, mais aussi à **l'aide du second pilier**, grâce notamment aux mesures agroenvironnementales sur l'agriculture biologique, à la qualité des investissements, au système de conseil agricole (SCA), à la formation et à l'innovation.

Le Parlement a préconisé :

- d'introduire de **nouveaux instruments** pour aider à accroître l'approvisionnement en protéines végétales, en particulier le soja, et à assurer une mise en œuvre équitable dans tous les États membres;
- de **garantir l'autonomie des approvisionnements en soja** en coopérant plus étroitement avec le voisinage de l'UE. Les députés ont soutenu la mise en place de **systèmes d'étiquetage transparents** basés sur des normes de production certifiée, tels que les normes du soja du Danube et du soja européen ;
- **d'aménager le deuxième pilier** en vue de reconnaître et de mieux rémunérer la contribution de ces cultures à l'alimentation des insectes pollinisateurs au moment le plus important de la saison (plantes à floraison précoce au printemps) et leur participation à la lutte contre la disparition des pollinisateurs.

Stratégie européenne pour la promotion des cultures protéagineuses - Encourager la production de protéagineuses et de légumineuses dans le secteur agricole européen

2017/2116(INI) - 27/03/2018 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission de l'agriculture et du développement rural a adopté un rapport d'initiative de Jean-Paul DENANOT (S&D, FR) sur une stratégie européenne pour la promotion des cultures protéagineuses - Encourager la production de protéagineuses et de légumineuses dans le secteur agricole européen.

Les députés ont rappelé que l'Union européenne souffrait d'un **déficit important en protéines végétales** en raison des besoins de son secteur de l'élevage qui dépend des importations d'aliments provenant de pays tiers. Ils jugent essentiel de **réduire la dépendance massive de l'Union** à l'égard des importations de protéagineux, qui sont principalement utilisés pour l'alimentation animale.

En plus de l'impact environnemental dans les régions productrices de soja, la situation actuelle comporte des risques majeurs, en particulier pour le secteur de l'élevage de l'UE, la volatilité des prix sur les marchés internationaux ayant considérablement augmenté.

La production européenne de matières riches en protéines est passée de 24,2 à 36,3 millions de tonnes entre 1994 et 2014, mais la consommation est passée de 39,7 à 57,1 millions de tonnes, portant ainsi le déficit global de l'Union de 15,5 à 20,8 millions de tonnes.

L'Union consacre seulement 3% de ses terres arables aux cultures protéagineuses et importe plus de 75% de son approvisionnement en protéines végétales, principalement du Brésil, de l'Argentine et des États-Unis.

Dans l'ensemble, les députés ont souligné qu'il était temps de mettre en œuvre un important **plan stratégique européen de production et d'approvisionnement en protéines végétales**, fondé sur le développement durable de toutes les cultures cultivées dans l'UE. Ils ont appelé:

- à prendre des mesures immédiates visant à éviter toute réduction de la production actuelle de protéagineux, en tenant dûment compte des avantages environnementaux découlant de la culture conventionnelle des cultures de plantes fixatrices d'azote dans les surfaces d'intérêt écologique (SIE);
- à mettre en place une **plate-forme européenne**, soutenue par l'Observatoire européen du marché des cultures arables, pour identifier les surfaces de protéines, déterminer les disponibilités en protéines européennes et recenser l'ensemble des recherches réalisées sur les protéines. L'UE devrait investir massivement dans la recherche intégrée et ciblée pour rendre les protéagineux plus attractifs économiquement et leur production plus compétitive et pour augmenter leur rendement.

Objectifs du plan: les députés recommandent de soutenir, notamment dans le cadre de la PAC, la **culture du soja** dans l'UE en la rendant rentable et compétitive, les nouvelles variétés ouvrant actuellement de nouvelles possibilités pour certaines régions où la culture peut s'adapter.

Le rapport insiste également sur la nécessité:

- de développer des **chaînes locales et régionales** de production et de transformation des protéines en créant des groupes d'agriculteurs et en créant des liens plus étroits entre les agriculteurs et les éleveurs;
- d'aider, via la PAC, les opérateurs à prendre des risques en entrant dans des chaînes d'approvisionnement courtes pour les aliments et les aliments à base de protéines;
- de **soutenir l'autonomie** en matière d'alimentation animale des élevages à l'échelle des exploitations et des territoires pour les ruminants comme pour les monogastriques (fabrication d'aliments à la ferme comprise);
- d'**augmenter la rentabilité économique** de ces cultures et des nouvelles pratiques agricoles, par la rotation des cultures (d'une durée minimale de 3 ans) et par davantage d'associations de variétés et de cultures dans les secteurs de production à graines (trèfle/colza, triticale/pois, etc.) et fourragères (graminées légumineuses, méteils, etc), afin de passer à un système agroalimentaire plus durable, en favorisant le passage de monocultures de cultures intensives en intrants à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE vers un système agroécologique diversifié.

Instruments du plan: les députés estiment que le plan stratégique nécessite la mobilisation et la coordination de **plusieurs politiques** de l'UE: la PAC; la politique de recherche; les politiques d'action environnementale et climatique; la politique énergétique; la politique de voisinage et la politique commerciale.

De plus, la PAC devrait soutenir les cultures protéiques à l'aide du **paiement couplé volontaire** - qui ne devrait pas être aux cultures et régions en difficulté - et du paiement de verdissement, mais aussi à l'**aide du second pilier**, grâce notamment aux mesures agroenvironnementales, sur l'agriculture biologique, sur l'investissement, la qualité, le conseil, la formation, sans oublier l'innovation. Il est souligné que l'introduction d'un paiement couplé a stimulé la production de protéagineux dans certains États membres.

Les députés ont préconisé d'introduire de **nouveaux instruments** pour aider à accroître l'approvisionnement en protéines végétales, en particulier le soja, et à assurer une mise en œuvre équitable dans tous les États membres.

Le rapport a souligné la nécessité de **garantir l'autonomie des approvisionnements en soja** en coopérant plus étroitement avec le voisinage de l'UE. Les députés ont soutenu la mise en place de **systèmes d'étiquetage transparents** basés sur des normes de production certifiée, tels que les normes du soja du Danube et du soja européen.

Enfin, les députés ont appelé à **ajuster le deuxième pilier** en vue de parvenir à une meilleure rémunération et reconnaissance de la contribution de ces cultures à l'alimentation des insectes pollinisateurs au moment le plus important de la saison (plantes à floraison précoce au printemps) et de leur participation à la lutte contre la disparition des pollinisateurs.